



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

**COMPTABLE ASSISTANT(e)**

Formation de Niveau IV

Délivré par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation  
Professionnelle et du Dialogue Social

Date de publication au journal officiel : 06/12/2017

**LA FORMATION**

- Durée : 1204 heures dont 175 heures de stage en entreprise
- Session : 05/10/2020 – 18/06/2021

**CGP FORMATION**

- Horaires : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi
- Public concerné : toute personne désirant acquérir les compétences pour devenir comptable assistant(e)
- Pré-requis : test d'entrée et entretien de motivation
- Moyens pédagogiques : Sept formateurs permanents, deux intervenants extérieurs, un poste informatique par stagiaire, un plan de travail par stagiaire
- Lieu de formation :

**CGP Formation  
14 Rue du Bois Fossé  
85300 Challans**

---

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : [contact@cgp-formation.eu](mailto:contact@cgp-formation.eu)

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

## OBJECTIFS

**A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de :**

### **CCP 1 : Assurer les travaux courants de comptabilité**

- ❑ Comptabiliser les documents commerciaux
- ❑ Comptabiliser les documents bancaires et effectuer le suivi de la trésorerie
- ❑ Etablir et comptabiliser les déclarations de TVA
- ❑ Contrôler, Justifier et rectifier les comptes

### **CCP 2 : Préparer la paie et les déclarations sociales courantes**

- ❑ Préparer le calcul et l'édition des bulletins de paie
- ❑ Contrôler l'édition des bulletins de paie et des déclarations sociales

### **CCP 3 : Préparer la fin d'exercice comptable et fiscal et présenter des indicateurs de gestion**

- ❑ Préparer les ajustements nécessaires à la clôture des comptes annuels
- ❑ Contribuer à l'élaboration des déclarations fiscales annuelles
- ❑ Contribuer à la détermination du résultat fiscal annuel
- ❑ Présenter des indicateurs de gestion



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

## PROGRAMME

### **CCP1 – Assurer les travaux courants de comptabilité**

#### **Comptabilité Quotidienne**

##### **Les mécanismes et fondements de la comptabilité**

- La structure de la liste des comptes
- Les documents comptables
- Structure du bilan et du compte de résultat

##### **Le fonctionnement de la TVA**

- La TVA sur achats (débit et encaissement)
- La TVA sur les ventes (débit et encaissement)
- La déclaration de TVA
- Les écritures comptables liées à la TVA

##### **La comptabilité clients**

- Etude des comptes de produits
- La comptabilisation d'une facture simple
- Les acomptes

##### **La comptabilité fournisseurs**

- Etude des comptes de charges
- Etude des comptes d'immobilisation
- La comptabilisation d'une facture (immobilisation et charges)
- Les frais accessoires d'achat (emballages, transport)
- Les acomptes

##### **Les écritures liées aux salaires**

- Analyse et comptabilisation des bulletins de salaires
- Analyse et comptabilisation des impôts et taxes liés aux salaires

##### **Les effets de commerce client/fournisseur**

##### **Les subventions**

- La subvention d'investissement
- La subvention d'équilibre
- La subvention d'exploitation

##### **Les emprunts**

- Le mode de calcul de l'emprunt à annuité constante

---

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : [contact@cgp-formation.eu](mailto:contact@cgp-formation.eu)

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

Le mode de calcul de l'emprunt à amortissement constant

L'enregistrement des écritures liées à l'emprunt

**La trésorerie**

Comptabilisation des modes de règlement (chèques, espèces, carte bancaire)

**Progiciel de comptabilité CIEL**

**Le dossier**

Création et configuration du dossier

**Gestion des données comptables**

Création et gestion du plan comptable

Création et gestion des journaux

Création et gestion des types de pièce

Création et gestion des écritures d'abonnement

**La saisie des écritures**

Notion de brouillard, journal et simulé

La saisie standard

La saisie d'écritures à l'aide de modèles

La modification d'une écriture

**Consultations et éditions**

Les écritures

Les journaux

Le grand livre

Les balances (générales et auxiliaires)

**Lettrage et pointage**

Etat de rapprochement informatisé

Lettrage des comptes de tiers

Edition des relances clients

**Les états de gestion**

Le bilan

Le compte de résultat

**La procédure de clôture d'un exercice**

**La procédure de création d'un nouvel exercice comptable**

---

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : [contact@cgp-formation.eu](mailto:contact@cgp-formation.eu)

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

## **CCP2 – Préparer la paie et les déclarations sociales courantes**

### **Pratique de la Paie**

#### **Etudes des cotisations**

- Les cotisations URSSAF
- Les cotisations Pôle Emploi
- Les cotisations retraites complémentaires
- La réduction « Fillon »

#### **Les éléments du salaire brut**

- Les congés payés
- Les heures supplémentaires
- Les congés maladie
- Les absences non rémunérées
- Les avantages en nature
- Les commissions sur chiffres d'affaires

#### **Les éléments du salaire net à payer**

- Les acomptes
- Les tickets restaurant
- Les saisies sur salaire

#### **Le solde de tout compte CDD**

#### **Le solde de tout compte CDI**

- Licenciement économique
- Licenciement disciplinaire
- Départ volontaire à la retraite
- Mise à la retraite

#### **Les bulletins de paie concernant les contrats particuliers**

#### **Les obligations de l'employeur**

#### **Les registres obligatoires**

---

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : [contact@cgp-formation.eu](mailto:contact@cgp-formation.eu)

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

**Initiation législation du travail**

**Le contrat de travail**

Etude approfondie de la forme et du contenu  
CDD et CDI

**Le pouvoir disciplinaire de l'employeur**

Les sanctions applicables aux salariés  
La notion de modifications substantielles du contrat de travail

**Licenciement**

Motif de licenciement disciplinaire  
Procédure de licenciement individuel et collectif (éco)  
Sanctions liées au licenciement abusif ou manquement à la procédure



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

## **CCP3 – Préparer la fin d'exercice comptable et fiscal et présenter des indicateurs de gestion**

### **Écritures d'inventaire**

#### **Introduction aux écritures d'inventaire**

Les principes fondamentaux : sincérité des comptes, la continuité de méthodes d'évaluation, la notion d'exercice fiscal  
Proposition de méthode d'ordonnancement des travaux

#### **Les écritures liées aux stocks**

Mode de valorisation des stocks  
Enregistrement comptable de la variation de stocks

#### **Les immobilisations**

Les écritures de cession des immobilisations  
Les écritures de mise au rebut d'une immobilisation  
Les modes d'amortissement : amortissement dégressif et linéaire  
L'amortissement dérogatoire

#### **Les provisions pour dépréciation d'éléments d'actif**

Les provisions liées aux immobilisations  
Les provisions liées aux stocks  
Les provisions liées aux créances douteuses  
Les provisions liées aux valeurs mobilières de placement

#### **Les régularisations de charges et de produits**

Les charges et produits constatés d'avance  
Les charges à payer et les produits à recevoir  
Les provisions pour risques et charges

#### **Les créances et dettes en monnaie étrangère**

Mode valorisation  
Comptabilisation

#### **Les taxes liées aux salaires et subventions investissement**

#### **La présentation fiscale**

Le compte de résultat  
Le bilan

---

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : [contact@cgp-formation.eu](mailto:contact@cgp-formation.eu)

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

### **La liasse fiscale**

Présentation des liasses fiscales Cerfa 2035, 2033, 2050  
Présentation et mode d'établissement

### **La fiscalité des entreprises**

#### **L'impôt sur les sociétés**

Modalités, calculs et présentation  
Détermination du résultat fiscal (IS)  
Les principales réintégrations fiscales  
Les principales déductions fiscales  
Les relevés d'acomptes et de liquidations de l'impôt sur les sociétés

#### **L'impôt sur le revenu**

Détermination du résultat fiscal (IR)  
Les principales réintégrations fiscales  
Les principales déductions fiscales

#### **Autres taxes**

La taxe sur les véhicules de tourisme  
Les principales taxes assises sur les salaires

#### **TVA : les cas particuliers**

### **L'analyse financière**

#### **Analyse à partir de la liasse fiscale**

Les Soldes Intermédiaires de Gestion : calculs et interprétation  
La Capacité d'Autofinancement (CAF)  
Le Besoin en Fonds de Roulement  
Le Fonds de Roulement Net Global

#### **Les principaux ratios**

Les ratios de rotation  
Les ratios de structure  
Les ratios de rentabilité  
Les ratios de liquidité

#### **La méthode Connan et Holder**

---

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans  
SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A  
Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99  
Mail : [contact@cgp-formation.eu](mailto:contact@cgp-formation.eu)

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire





*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

## **Comptabilité Analytique**

### **La démarche analytique**

- Le cycle d'exploitation d'un produit
- La méthodologie analytique

### **Etudes des charges**

- Les charges directes
- Les charges indirectes
- Les charges fixes
- Les charges variables
- Les charges incorporables & les charges à exclure

### **Les coûts**

- Le concept de centre d'analyse
- Les clés de répartition
- Le coût d'approvisionnement
- Le coût de production
- Le coût de distribution
- Le coût de revient

### **Le résultat analytique**

- La fixation du prix de ventes
- La marge sur coût variable
- Le seuil de rentabilité

### **Le lien avec la comptabilité générale**

#### **L'analyse des écarts**

### **Les différentes fonctions de l'entreprise et leurs rôles dans la vie du produit**

- La fonction approvisionnement
- La fonction production
- La fonction commerciale
- La fonction administration
- La fonction direction
- La fonction services communs (services généraux)

### **Mise en place de tableaux de bord analytique et budgétaire**

#### **Budget analytique**

- Le suivi des charges
- Le suivi des produits
- Le suivi des amortissements
- L'analyse des écarts

---

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : [contact@cgp-formation.eu](mailto:contact@cgp-formation.eu)

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

## **La Gestion de la trésorerie**

### **Les instruments de mesure**

La trésorerie

### **Structure du bilan**

La place de la trésorerie dans l'équilibre financier global

Le fonds de roulement normatif

Les ratios d'appréciation

### **Gestion des financements et placements**

Le choix dans le financement à court terme : découvert, mobilisation des créances, crédits de trésorerie, les coûts induits par la trésorerie

Relations avec les banques

La gestion des excédents à court terme

Situation en date de valeur

### **Gestion prévisionnelle**

Etablissement des prévisions

Budget de trésorerie

Equilibrage

Plan de financement

### **L'organisation de la fonction « trésorerie » dans l'entreprise**

Mise en place d'un tableau de bord sur Excel™

---

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : [contact@cgp-formation.eu](mailto:contact@cgp-formation.eu)

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

## **Compétences transversales en bureautique**

### **EXCEL**

**Conception simple et rapide d'une feuille de calcul**

**Conception d'un tableau à l'aide des menus et commandes**

**Présentation et mise en page**

**Les fonctions**

Utiliser les fonctions (moyenne, minimum, maximum...)

Nommer des cellules

Utiliser les références absolues

Utiliser la fonction SI

Ecrire des conditions multiples

Nommer, ajouter et déplacer un onglet

Réaliser une formule multi-onglet

**Les graphiques**

**Base de données**

**Publipostage Word – Excel**

**Cellules, volets et plan**

### **WORD**

**Présentation de Word sous Windows**

**Correction et présentation d'un texte**

**Mise en forme d'un document simple**

**Mise en forme d'un long document**

**Tabulations, tableaux et bordures**

**Fusion et publipostage**

**Aborder pratiquement les fonctions avancées d'un traitement de texte**

**Insertions automatiques (glossaire)**

**Modèles**

**Documents composites**

**Tables et index**

**Formulaires**

---

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : [contact@cgp-formation.eu](mailto:contact@cgp-formation.eu)

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

**STAGE EN ENTREPRISE**

**175 Heures**

**Mise en application durant 5 semaines des éléments vus au centre de formation.**  
**Rédaction du Dossier Professionnel en vue de l'examen.**

### **MODALITES D'EVALUATION**

Les stagiaires sont évalués :

- au terme de chaque module de formation une évaluation formative est effectuée et corrigée avec l'intervenant(e) en charge du module. Une séance de remédiation aux difficultés rencontrées est organisée de un à trois jours suivant l'évaluation avant d'entamer le module suivant.
- à la fin du programme concernant chaque CCP décrit dans ce programme par une Evaluation en Cours de Formation (ECF). Ces évaluations sont analysées par l'équipe andragogique et le responsable formation. Elles font l'objet d'une validation des acquis dans le livret de suivi des ECF fournis au jury au terme de la formation. Dans le cas d'un échec à ces évaluations dites « De bloc », après une séquence de révision sur les thèmes non acquis, une évaluation complémentaire est mise en place et la personne formée repasse une évaluation dont les résultats figureront aussi dans le livret de suivi.

Au terme de la formation :

Les stagiaires passent une Epreuve Professionnelle de Synthèse (sujet envoyé par le Ministère du Travail). Cette épreuve est divisée en deux parties :

- 3 heures concernant le CCP1 et le CCP2
- 3 heures concernant le CCP3

Les stagiaires effectuent un entretien avec le jury. L'entretien dure 30 minutes, il porte sur l'épreuve de synthèse, le dossier professionnel et l'appréhension par le candidat du métier préparé.

Le jury habilité par le Ministère du Travail peut délivrer l'intégralité du titre professionnel, qu'une ou deux unité(s) sur trois ou encore ne délivrer aucune partie du titre professionnel.

---

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : [contact@cgp-formation.eu](mailto:contact@cgp-formation.eu)

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*



PRÉFÈTE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

## DECISION

**La préfète de la région Pays de la Loire**  
**Officier de la légion d'honneur**  
**Commandeur de l'ordre national du mérite**

- VU les articles R. 338-1 à R. 338-8 du code de l'éducation ;
- VU l'arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi (modifié par arrêté du 15 septembre 2016) ;
- VU l'arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation ;
- VU l'arrêté n° 2018/SGAR/DIRECCTE/4 du 19 janvier 2018 de madame la préfète de la région Pays de la Loire, portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi (modifié par arrêté du 15 septembre 2016) ;
- VU l'arrêté du 27 octobre 2017 (JO du 6 décembre 2017 – date d'effet 1<sup>er</sup> mars 2018) relatif au titre professionnel de « **comptable assistant** » ;
- VU la demande de renouvellement formulée par l'organisme CGP Formation, BAL 1, 1 avenue de l'Angevinière, 44800 SAINT-HERBLAIN, représenté par Monsieur Michel LEMAIRE-LEMASSON, directeur général ;

## DECIDE

### ARTICLE 1

L'agrément pour l'organisation des sessions d'examen conduisant au titre professionnel de « **comptable assistant** » est accordé à l'organisme CGP Formation Challans représenté par Michel LEMAIRE-LEMASSON, directeur général.



*Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction*

- 2 -

## ARTICLE 2

L'agrément est accordé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2023 (date de fin de validité du titre).

## ARTICLE 3

Le nombre maximum de candidats pouvant être présentés simultanément au regard des prestations déclarées est de : **20**.

## ARTICLE 4

Le lieu d'organisation des sessions d'examen pour le titre mentionné à l'article 1er est : **CGP Formation, 14 rue du Bois Fossé, 85300 CHALLANS.**

## ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et le directeur de l'Unité départementale de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **20 AVR. 2018**

Pour la Préfète et par délégation,  
Pour le DIRECCTE,  
Le chef du service régional de contrôle  
de la formation professionnelle,

Cathy FAVENNEC

La présente décision peut dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès de monsieur le préfet de la région Pays de la Loire
- d'un recours hiérarchique auprès de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - Mission politiques de formation et de qualification, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif